

L' ANGE GABRIEL,

JOURNAL POLITIQUE, HISTORIQUE, LITTÉRAIRE, etc.

QUINTIDI, 15 Nivôse, An VIII.

Tria sunt omnia, et ipsum ter in omnem partem se diffundit.
ARISTOT. l. 1. de Cælo.

Lettre écrite de Sinnamary; situation cruelle où se trouvent les déportés. — Disette des velours de soie pour l'habillement des nouveaux législateurs. — Sur les Brutus. — Démenti donné par les Hommes libres sur le pain béni que doit rendre la citoyenne Bonaparte. — Contre-ordre donné aux russes qui doivent retourner en Russie. — Nouveaux subsides que doit fournir l'Angleterre à la Russie. — Mouvements des armées. — Situation de l'intérieur. — Sur les maisons de prêts. — Nouvelles diverses. — Variétés.

Ce Journal qui paroît tous les jours, est du prix modique de 11 francs pour trois mois; de 21 francs pour six mois; et de 40 francs pour un an franc de port. On sera libre de ne souscrire que pour un mois, en payant 4 fr. On envoie les lettres et l'argent, affranchis, à l'adresse du directeur de l'Ange Gabriel, rue du Cimetière-St. André-des-Arcs, n°. 9, à Paris.

REPUBLIQUE FRANÇAISE.

Mouvements des armées.

En attendant qu'ils obtiennent Gènes et la Bochetta, les autrichiens publient avec emphase que leur campagne de 1799 en Italie sera à jamais mémorable. « Pendant cette campagne, disent-ils, les autrichiens ont pris Peschiera, Brescia, Orcinovi, le château de Milan, Pizzighitone, Arona, le fort de Fuentes, Novare, Ivree, Verceil, Mortare, Casal, Suze, Pignerolles, Valence, Naples, Capoue, Rome, Civita-Vecchia, Pescaire, l'isle d'Elbe, Turin, Mantoue, Alexandrie, Tortone, Serravalle, la Spezzia, Ferrare, le fort d'Urbino, Ancone, et enfin Coni. Plus, outre une grande quantité de provisions de bouche et de munitions de guerre, 5 mille canons et 2500 prisonniers. » Mais il ne leur est plus aussi facile d'avoir d'aussi beaux succès depuis le changement de nos généraux. Cependant, suivant les dernières nouvelles, Gènes et Savone étoient toujours menacées, et les soldats français mouraient de faim et de froid. Une brigade qu'on faisoit passer de l'armée du Danube à celle d'Italie a refusé, le 4, à Grenoble, de continuer sa route si on ne la payoit pas. Ce n'est que par un compte donné par l'administration aux officiers, et par des promesses distribuées aux soldats, qu'on est parvenu à les faire aller vers leur destination. Les rapports de nos ennemis prétendent que les français, après avoir évacué Sospello et Ovailla, se sont concentrés entre Gènes et Savone; que Gavi étoit bloqué; que les français perdirent à l'attaque de Novi 400 hommes prisonniers, et 500 tant tués que blessés. On croit que les autrichiens feront une campagne d'hiver, et que leur général Melas se portera vers la Provence, et le général Kray vers le Dauphiné. Il ne se passe rien sur le Haut-Rhin; on paroît être de part et d'autre en quartier d'hiver. Il n'en est pas de même

du côté de Mayence: les paysans armés de la Franconie se concentrent provisoirement dans les environs de Selmgstadt, où est le quartier-général du baron d'Albiny. A mesure qu'il se trouve quelques corps organisés sur le pied militaire, on les fait marcher en avant vers les bords de la Nidda. Il paroît toujours que les ennemis veulent tenter quelque entreprise sur le fort de Cassel, pendant que les communications sont coupées avec Mayence et la rive gauche du Rhin par l'effet de la saison. Les généraux français s'occupent malgré cela d'un plan d'opérations dont le succès mettroit nos armées à même, dit-on, d'aller dicter la paix dans la cour d'Allemagne, comme on s'en est toujours flatté; et c'est pour cela sans doute que l'on fait défiler chaque jour par Luxembourg des troupes de toutes armes, de l'artillerie, des munitions, des attrails guerriers de toutes les espèces, vers Trèves et Mayence.

Situation de l'intérieur.

Des apparences contradictoires nous empêchent d'ajouter une foi entière à la nouvelle de la pacification des départemens de l'Ouest. Les lettres de Vendôme du 9, l'annonçoient comme certaine; et dans le même tems, un régiment de chasseurs qui étoit à Paris depuis cinq ans, partoît avec la 6e. et 79e. demi-brigade, comme pour déterminer les principaux chefs des royalistes à accepter la paix. Le lendemain à Vendôme on ne comprenoit plus rien à cette pacification annoncée la veille, sans en dire les conditions. Dans tous les cantons, les royalistes ne cessoient de désarmer, de recruter, de faire contribuer les acquéreurs de biens nationaux, et de rétablir les anciennes institutions civiles, et l'ancien culte de la France. Les commissaires du gouvernement à Avranches, à Granville, à Brial, s'en plaignoient amèrement dans leur correspondance. Depuis la suspension d'armes, le comte de Ruays, chef de royalistes, venoit souvent avec plusieurs d'entre eux à Avranches et à Coutances, où ils ont fait publiquement des recrues parmi les jeunes gens. Une de leurs troupes est stationnée dans les environs; trois cents d'entre eux sont dans les cantons de Tirpiet et de Brun, qu'ils parcourent en y faisant des enrôlemens: ils y forcent les jeunes gens de 18 ans et au-dessus; et quand ceux-ci ne se rendent pas au poste, ils prennent leur père et mère pour otages. Les capitaines et lieutenans de l'ancienne chouannerie qui ne veulent pas

reprennent les armes, sont obligés de payer des sommes considérables. Des saisies du revenu sont signifiées aux fermiers des biens nationaux, et même des biens patrimoniaux appartenant aux acquéreurs des premiers. Par tous ces moyens, la colonne de ce comte de Ruays, qui n'étoit pas naguères de 200 hommes, est aujourd'hui de plus de 600. Dans le département de la Sarthe, ils enlevèrent le 7, à Chantenay, les bestiaux de ceux dont les enfans ne vouloient pas les suivre. A Laferté-Bernard, ils venoient d'exiger de nouvelles contributions des acquéreurs nationaux, A Sallé, ils percevoient des droits sur les marchandises apportées à la foire, arrêtoient à la poste tous les paquets du gouvernement, et faisoient défense de publier ou d'accepter la constitution. La division Arthur (royaliste) étant devenue trop nombreuse pour être contenue au Lude, avoit été répartie dans plusieurs cantons, à Chateaux, à Vâas, à Chenus, etc. Cette distribution a provoqué et facilité les désertions parmi les républicains. Le 4 de ce mois encore, soixante militaires du bataillon stationné à Tours, désertèrent avec armes et bagages, et parmi les déserteurs se trouvoient plusieurs officiers et bas-officiers. Depuis quelques jours, plusieurs jeunes gens de Saint-Calais, de Vendôme et de Blois, sont encore allés au Lude, rejoindre les royalistes.

Le département d'Eure et Loire n'est pas exempt des incursions des royalistes. Le 3, en plein jour, quarante d'entr'eux vinrent à Saint-Hilaire, canton de Thiron, maltraiter le président de l'administration municipale. Le 5, ils cernèrent le bourg de Bretoncelles, dans le département de l'Orne, se portèrent chez le commissaire du gouvernement, le forcèrent à abattre lui-même l'arbre de la liberté, brûlèrent les papiers de l'administration, et ne relâchèrent ce commissaire qu'ils avoient d'abord emmené, qu'en lui faisant payer une forte contribution. Le 6, autre incursion dans le bourg de Remalard où ils ont brûlé les papiers de l'administration et brisé les barrières. Ils en ont agi de même, le 7, à Fontaine-Simon, canton de la Loupe, où ils ont en outre abattu l'arbre de la liberté, et mis à contribution plusieurs chefs de famille.

Si nous nous portons dans le Calvados et le Morbihan, nous les y trouvons non moins audacieux. Trois d'entre leurs chefs ne se sont-ils pas présentés, avec leurs panaches et leurs cocardes royalistes, au général Canclaux qui est à Caen, pour traiter avec lui, et obtenir un poste dans la ville même? Le général les a renvoyés sans traiter, parce qu'ils n'ont pas voulu déposer leurs décorations royalistes. Près de Vannes, à Grand-Champ, ils ont formé un camp où ils sont au nombre de 10,000 hommes. Leur quartier-général est au château de Penthouet qu'ils ont fortifié. Ils ont un autre camp de 3,000 hommes à Sarzur, entre Vannes et Mezuillac. Dans l'un et dans l'autre, ils s'exercent chaque jour aux manœuvres de l'infanterie et de l'artillerie.

On n'a pas voulu leur céder Guérande, malgré toutes les réclamations fondées sur l'armistice; et l'on a en outre fait occuper sur la droite et la gauche de la Loire plusieurs autres postes qui avoient été abandonnés. Le plus important est celui de Clisson, petite ville à cinq lieues de Nantes; les royalistes qui commandent en cette partie ont récriminé en vertu de la convention; ils ont réclamé l'évacuation de Clisson; mais on n'en veut rien faire; l'ordonnance qu'ils ont envoyée pour cette réclamation n'a pas osé entrer dans Nantes où il falloit la porter; on ne sait encore s'ils ne sommeront pas cette ville de se rendre, comme Desol et Suillon ont sommé Guérande. On n'en débitoit pas moins à Nantes, le 9, que les cinq principaux chefs des royalistes avoient signé la paix, et même la constitution; que même ils se

mettroient eux-mêmes à la tête des troupes républicaines.

Portant nos regards sur le Midi, avant de terminer cet affligeant tableau, nous voyons les campagnes de Marseille remplies de bandes d'individus qui dépouillent et frappent de mort au nom du roi, tous ceux qu'elles reconnoissent pour républicains. Le 24 frimaire, le château occupé par Burard St.-Lambert, à Lions, canton de St.-Saturnin (Vaucluse), fut assiégé; les assiégeans mirent le feu aux portes, et ne trouvant plus personne dans l'intérieur, ils brisèrent tout, entassèrent les meubles, le linge et autres effets, et mirent le feu. La grange du citoyen Rafin, à Mirabel (Drôme), avoit été envahie, sa femme et son fils avoient été égorgés, et leurs effets emportés.

PARIS, 14 nivôse.

— Le changement de costume des députés a fait considérablement hausser le prix des velours de soie; il en faudroit quatre mille aulnes pour leurs premiers besoins. Il n'y en a pas assez en France pour tant de législateurs, ou il y a trop de législateurs pour si peu d'étoffes.

— Un journal vraiment semi-officiel dit, « Les royalistes louent beaucoup les consuls d'avoir ordonné un service pour le pape. Nous en concluons que cela est mauvais, s'il n'y avoit pas dans cet acte des raisons que les royalistes ne sont pas faits pour soupçonner ».

— Un député citoit toujours la constitution à tort et à travers: est-tu sûr, lui demandoit un de ses amis, que cela soit dans l'acte constitutionnel? — Pas trop, répondit-il; mais cela devroit y être, car c'est juste.

— Les *Brutus* sont passés de mode; voilà le journal officiel du ci-devant directoire qui les attaque sans pitié; il n'ose pas trop condamner le citoyen Brutus père, qui fit trancher la tête à son fils, en vertu d'une loi qu'il avoit faite lui-même, et malgré le peuple qui demandoit grace; mais pour le citoyen Brutus, assassin de César, il le traite sans miséricorde. C'est bien fait.

Brutus père étoit un homme très-estimable. Pour sauver sa vie, il fit long-tems le fou, dernier rôle dont voudroit se charger tout être qui sent sa dignité. Il fit chasser tous les parens de Tarquin, même le pauvre Collatin, si bon-nace, qu'aucun poète même n'a jamais pu le rendre intéressant. Pour lui, il resta pour commander dans Rome, quoi qu'il fût, à double titre, très-proche parent de Tarquin. Pour donner des vertus au peuple, il lui fit piller les biens de son roi, quoiqu'un décret du sénat en ordonnât la restitution, et pour couronner l'œuvre, il se conduisit si bien à la première bataille où il commanda, qu'il se fit tuer. Cependant, les romains savoient déjà que ce n'est pas le métier d'un général, car tous leurs rois les ménoient au combat, et aucun ne mourut sur le champ de bataille; on en peut dire autant de leurs plus grands généraux.

C'est une belle chose que l'histoire romaine; les grands hommes n'y coûtent pas cher, et l'on en trouve à choisir.

— On annonce au Vaudeville une pièce intitulée: *Le Carosse espagnol*. On auroit pu lui donner le double titre: *Ou les Conjectures*. Combien en effet elle en fit faire à Paris l'exposition de la voiture commandée par le duc d'Ossuna, pour la reine d'Espagne? Jusqu'où ne s'égara pas à ce sujet l'imagination féconde des habitans de la capitale?

— Les Hommes Libres s'expriment ainsi: « Il n'est pas vrai que la citoyenne *Bonaparte* doive rendre le pain béni dimanche prochain, comme disent les journalx de *Frotté*. Cette circonstance eût été vraie, qu'elle ne prouveroit que la piété particulière de la cit. *Bonaparte*, qui est aussi

libre qu'une autre de faire ce qui lui convient à cet égard, sans qu'on en doive tirer les conséquences espérées ».

— Daubenton a été enterré au Jardin des Plantes. Ses restes et ceux de Buffon seront placés sur les parties latérales du labyrinthe.

— Des lettres de Pétersbourg, en date du 5, annoncent d'une manière positive que S. M. l'empereur de Russie a donné contre-ordre à ses troupes qui étoient en marche de l'Allemagne pour revenir dans ses états. S. M. est fermement résolue de seconder ultérieurement de toutes ses forces les opérations militaires de S. M. l'empereur des romains, et en général d'assister de la manière la plus énergique ses alliés. L'Angleterre va fournir à la Russie de nouveaux subsides pour cent mille hommes qui seront mis en campagne. Le 19 au matin, on reçut à Vienne le courrier si impatientement attendu de Pétersbourg, avec la nouvelle que la Russie reste l'amie et la fidèle alliée de l'Autriche. Les bruits de paix sont entièrement tombés, sur-tout depuis que l'on sait que les jeunes archiducs iront aux armées, permission qu'ils ont obtenue le même jour de l'empereur. Déjà des ordres ont été expédiés aux arsenaux pour faire de grands préparatifs de guerre: on parle même d'un nouveau recrutement. La cour s'obstine à ne rien recevoir de l'Angleterre.

La patente relative à l'impôt de guerre pour l'année 1800 vient de paroître.

V A R I E T E S.

Un mot sur les Lombards et maisons de prêts usuraires.

On demandoit à Caton le censeur si c'étoit un crime que de prêter à usure; « Et moi, reprit-il sévèrement, je vous demande si c'est une action innocente que de tuer un homme? (1) » L'homicide et l'usure lui sembloient donc également criminels, et peut-être vouloient-ils par-là reprocher à l'usurier d'être réellement le meurtrier de son frère. Ce reproche, au reste, tout exagéré qu'il paroît, n'eût pas été dénué de fondement; car il est bien vrai que l'usurier mine et fait périr en détail celui que l'assassin tue de suite. Ce dernier, dans sa fureur, vous arrache brusquement la vie; l'autre vous contraint à la quitter par gradation, à mourir de vos propres mains, à venir déposer dans ses coffres jusqu'au dernier soutien de votre existence. Aussi remarquons-nous que l'usure marche toujours de front avec cette insensibilité, cette barbarie qui caractérise l'égoïsme inséparable de la dépravation publique. Voyez les vieux romains dans le tems de leurs mœurs les plus austères; ils regardent un prêteur à gros intérêt comme un voleur impudent: *ut furem manifestum* (2)? Ce ne fut que vers la fin du 4^e siècle de leur république, lorsqu'elle commençoit à dégénérer, que les usuriers se mirent à ronger impunément la fortune du peuple. Quels ravages ne firent-ils pas chez les asiatiques effeminés et corrompus, où leurs vexations cupides allèrent jusqu'à contraindre le débiteur de vendre ses enfans, sa fille même, pour s'acquitter envers eux? (3) Eh! n'est-ce pas-là bien plus encore que de donner un coup de poignard à son semblable.

L'usure ne fait pas moins sentir son oppression meurtrière parmi nous. Abusant de l'exemple d'anciens établissemens formés pour faciliter aux nécessiteux, le moyen de faire tourner au soulagement de leurs premiers besoins,

leurs effets les moins nécessaires: l'usure devenue tout-à-fait éhontée, vous dit à chaque pas, l'écrit en gros caractères dans toutes les rues: « Si vous avez quelque besoin d'argent, apportez-moi le dernier meuble qui vous reste, le vêtement indispensable que vous n'avez pas encore vendu, je vous prêterai le tiers de sa valeur, en retenant encore un intérêt énorme. » Voilà ce que vous annoncent ces *Lombards*, ces *maisons de prêt sur nantissemens*, affichés par-tout. Naguères les usuriers, peut-être encore timides, se contentoient de vous appeler hypocritement à leurs *maisons de prêts*, à leurs *caisses auxiliaires*. Sur de telles enseignes vous eussiez dit que c'étoit chez eux que la bienfaisance avoit établi ses généreux comptoirs; mais aujourd'hui l'usure s'est débarrassée de toute bienfaisance; elle ne rougit plus; son commerce n'a même rien de honteux, suivant nos mœurs actuelles. Eh! comment ne regneroit-elle pas avec cette effronterie, puisque d'une part, elle écrase les gens honnêtes qui pourroient l'en faire rougir, et que de l'autre, elle couvre d'or ses sordides agens que l'opinion publique ne sait pas couvrir d'infamie?

A ce simple coup-d'œil sur l'immoralité, sur la cruauté de pareils établissemens, nous pourrions ajouter d'affligeantes réflexions sur les dommages qu'ils causent au commerce et à l'état; au commerce, en attirant par l'appât d'un plus grand avantage, des fonds que sans cela, leurs possesseurs eussent inévitablement fait circuler dans les négociations commerciales; à l'état, dont ils ruinent les ressources de tant de manières. Nous livrons ce sujet aux discussions des politiques et des moralistes. Ce ne sera pas sans doute dans une république, qu'ils toléreront ce vice affreux et barbare. La fraternité qui doit y servir de règle, peut-elle permettre ces ruines, ces égorgemens des uns pour l'enrichissement des autres? Avec quelle rigueur Lycurgue les repoussa loin de Sparte! Spartiates modernes, prétendrions-nous atteindre à l'austérité des mœurs républicaines, en nous livrant à tous les excès de l'ancienne dépravation asiatique?

Les *monts-de-piété* furent créés vers la fin du quinzième siècle, en Lombardie, pour soulager les personnes dans la détresse, que des espèces de juifs ruinoient par des prêts à 25 pour 100. L'usure se trouva déconcertée; mais elle s'en venge aujourd'hui bien cruellement chez nous, en substituant ses *lombards* judaïques aux *monts-de-piété* qui la gênoient. *Lombard* est le titre sous lequel nos prêteurs désignent leurs maisons, sans se douter de l'ignominie qui l'accompagne, et par la seule raison qu'il n'est pas usité. Ces gens-là s'embarrassent peu d'une étymologie! La nouveauté, toujours alléchante, suffit à leur cupidité. Qu'ils sachent donc que le nom de *Lombard* devint en France celui-là même de l'usure, dès le milieu du quinzième siècle, parce que les plus atroces usuriers de ce tems-là étoient des hommes venus de la Lombardie; *juifs* et *lombards* furent synonymes. Philippe de Valois fit contre eux une loi sévère, en vertu de laquelle un particulier fut obligé de restituer cent mille florins d'or. Ce nom de *lombard* étoit resté aux établissemens de prêts, dans quelques villes de Flandre; mais l'intérêt y étoit réglé sagement par le magistrat; au-lieu qu'à Paris, où cette dénomination paroît nouvelle, il n'a d'autre règle dans les maisons de prêts, que la dévorante cupidité des vrais *lombards* qui les tiennent.

Extrait d'une lettre écrite de Sinnamary, le premier vendémiaire an 7, par M. Gr . . . , prêtre du département de la Moselle, déporté à la Guyane, à ses père et mère.

« La peinture que je vous avois donnée par ma dernière,

(1) Cic. l. 2 de offic.

(2) Cat. l. 1 de re rusticid.

(3) Plu. in Lucull.

4) sous les forts de Cayenne, de notre séjour de Conanama, ne fut pas telle que je l'avois faite : d'abord, nous ne vîmes qu'un véritable désert, où nous trouvâmes les déportés de la première déportation, dont les uns étoient à l'hôpital, les autres réputés bien portans, logés dans ce qu'on appelle des carbets, semblables à des spectres ambulans. Ils traînoient avec peine un reste d'existence. Nous arrivâmes tous en bonne santé; mais cela ne dura que trois semaines. Nos prédécesseurs nous l'avoient bien dit. Passé ce terme, Conanama devint pour nous un séjour d'horreur et de mort; elle fit parmi nous les plus grands ravages, et ce fut parmi les déportés de notre carbet que cette puissance invincible exerça le plus son empire formidable. De 24 que nous étions tous forts et robustes, 13 moururent du 2 au 23 novembre. Le P. C. fut le premier, et mourut le 5 novembre, après un jour d'hôpital; les autres moururent successivement. Enfin le 15, vinrent par bonheur les ordres de nous transférer à Synamary. Tous ceux qui furent transportables y allèrent, les autres attendirent la mort à Conanama.

» Notre translation fut un vrai bonheur pour moi; car depuis le 12, je me sentois mal. En effet, je fus fortement attaqué de la fièvre, le 18 novembre. Le 19, j'arrivai à Synamary; et là, pour éviter l'hôpital, je me mis en pension chez un habitant, et me fis traiter à mes frais. Depuis ce tems, je suis malade. Ma maladie a commencé par un clou qui m'est venu sur la fin d'octobre, et qui a duré pendant un mois; elle semble se terminer par un dépôt qui s'est formé à la cuisse gauche, et qui a surpris les officiers de santé par sa grosseur. J'ai été obligé de supporter l'opération.

» Jugez des ravages que la mort a faits parmi nous! la première déportation étoit de près de deux cents, la seconde de cent dix-huit, et il ne reste des deux que soixante-quatre déportés à Synamary. Quelques-uns sont répandus dans les habitations, et paient aussi le tribut: enfin, la desolation a été à son comble. Un jour vit périr sept déportés, d'un soleil à l'autre. Telle est notre position. A Conanama, notre ration étoit copieuse; à Synamary, elle ne consiste que dans le pain et la viande, qu'on nous donne en très-petite quantité. La Guyane française est un séjour abominable, et Conanama est le lieu le plus détestable de la terre. Depuis que nous sommes à Synamary, trois de notre société de Conanama sont encore morts, en sorte que nous ne restons plus que huit. C... et B... au-lieu d'aller à Conanama, ont obtenu de s'établir à Synamary, en renonçant à la ration. — Toute cette épître lugubre annonce la mort prochaine du reste des déportés, si on ne vole à leur secours. La loi qui prononce leur délivrance ne sera publiée que sur leur tombe.

TRIBUNAU.

Séance du 13 nivôse.

Gillet de l'Oise : Nous avons l'honneur d'être français; nous ne devons citer que des exemples français : on ne se souvient que trop du mal qu'ont fait à notre patrie les exemples de Rome et de la Grèce. Notre collègue Riouffe a cité l'exemple de l'Angleterre, notre plus cruelle ennemie. Je demande qu'on raye dans le procès verbal tout ce qui a rapport à l'Angleterre. L'ordre du jour. Duveyrier, en considérant le Palais-Egalité, où siège le tribunal, dit : Je ne viens pas répondre à quelques mauvais plaisans qui prétendent que nous sommes venus nous établir au milieu des jeux et des plaisirs. Je les remercie, au contraire, de me faire apercevoir la place où l'infortuné Camille-Desmoulins arbora le premier le signe qui nous distingue et nous

distinguera toujours de tous les peuples du monde; c'est-là que fut abandonnée la cause du trône; c'est-là que fut renversée une idole de 15 siècles. Je n'examinerai pas si ce local convient à nos séances; mais je demanderai de quel droit on a rompu des conventions et des baux, dont la révocation ne pouvoit être ordonnée que par une loi, et sous la condition d'indemnités légitimes? Beauvais, membre de la commission des inspecteurs, répond que les propriétaires des établissemens du Palais-Egalité sont parfaitement tranquilles. Le tribunal passe à un autre objet. Le corps législatif transmet, par un message, deux projets de lois, qui lui furent présentés hier, au nom du premier consul, par des conseillers d'état; le premier concernant les opérations et communications respectives des autorités chargées par la constitution de concourir à la formation de la loi; le second projet de loi a rapport au rachat et à l'aliénation des rentes dûes à la république. On demande le renvoi à deux commissions différentes. Chauvelin pense que le premier n'a pas besoin de l'examen d'une commission, et peut être discuté dès demain. Thiessé demande une commission particulière. Andrieux appuie cet avis. Le gouvernement, dit-il, se réserve le droit d'indiquer le jour auquel sera ouvert la discussion sur un projet de loi. Il y a ici une lacune essentielle à réparer; c'est que rien ne nous annonce quel jour la discussion sera ouverte, et que nous dépendons tout-à-fait du gouvernement.

» Nous aurons aussi à examiner pourquoi les orateurs du gouvernement ne viendront pas ici, comme au corps législatif, nous faire part des motifs qui lui font proposer tel projet de loi; alors nous serions beaucoup plus partie intégrante du pouvoir législatif, et on ne nous laisseroit pas, pour ainsi dire. — Le tribunal arrête la formation d'une commission, et ajourne son rapport à quintidi. — Le projet relatif au rachat des rentes est renvoyé à une autre commission.

CORPS LÉGISLATIF.

Séance du 12 nivôse.

L'assemblée ne recevant aucun projet de loi, lève sa séance.

Bourse du 14 nivôse.

Rent. pr. 12 f. 13 c.	Bon 114. of. 6 c.
Tiers con. 20 f. 13 c.	Bons d'arrérage 91 f. 50 c.
Bons 213 1 fr. 3 c.	B. pour l'an 8. 65 f. 50 c.
B. 314. 0 f.	
Amsterdam.	Gènes. 4 f. 50 c.
Cour. 56 718 57 718	Livourne.
Hambourg. . . 192 . . . 189 112	Bâle 314 p. 1 314 p.
Madrid. 7 f. 12 c.	Lausanne.
Cadix 7 f. 12 c.	
Lyon. pair 25 j.	Bordeaux. . . . 112 pert. à v.
Marseille. pair 20 j.	Montpellier . . . pair. 25 j.
Café Martinique. 2 f. 85 c.	— d'Anvers. . . 2 f. c.
S. Dominique . . 2 f. 60 c.	Savon de Marseille. 1 f.
Sucre d'Orléans. 2 f. 5 c.	Eau-de-vie 316. . 325 à 330 f.

Spectacles du 15 nivôse.

THEATRE DE LA REPUBLIQUE ET DES ARTS. Relâche.
 THEATRE FRANÇAIS DE LA REPUBLIQUE. L'Optimiste, com.
 FEYDEAU. La 1re. repr. de la reprise de l'Entrée dans le monde.
 OPERA-COMIQUE. La 1re. repr. du Voisinage.
 MONTANSIER-VARIETES. Les fausses Consultations, les Habitans de Vancluse, le vieux Bonhomme et Jocrisse congédié.
 JEUNES-ARTISTES. La 1re. d'Arlequin buraliste, Pradon siffé, battu et content, et les Ailes de l'Amour.